Image not found or type unknown

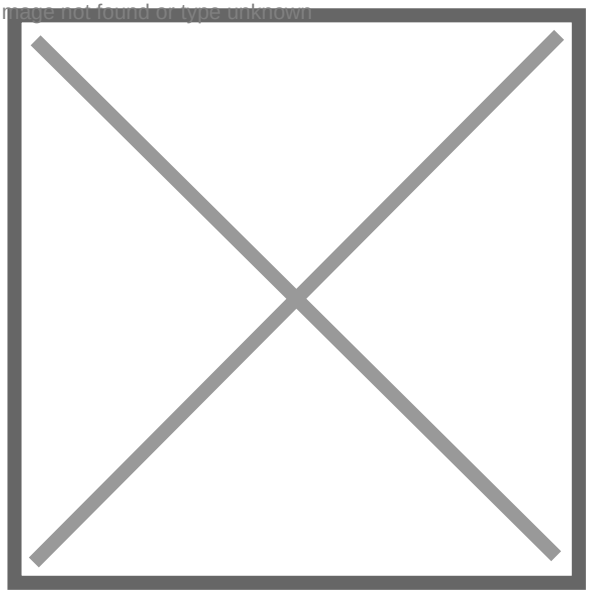

Maison en nu-propriété

Par **Cathy85**, le **15/04/2024** à **15:37**

Bonjour,

Ma mère vient de rentrer en maison de retraite. Ma soeur et moi-même ont la nu-propriété de la maison famililale et ma mère l'usufruit.

Que devient cette maison ? Est-elle requalifiée en résidence secondaire ? Qui doit payer la taxe foncière et l'éventuelle taxe d'habitation en sachant que maman est exonérée au vue de son âge (90 ans).

Nous devons déclarer son changement de résidence à l'administration fiscale, ce changement aura t'il un impact sur les impots notamment fonciers de 2023 ou de 2024 ?

Lors de la succession, aurons-nous des frais supplémentaires à payer concernant la nu-propriété de ce bien ?

D'avance, merci pour vos réponses.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés